

Date de convocation : 25 avril 2017

Date d'affichage : 10 mai 2017

Nombre de conseillers

-en exercice	13
-présents	11
-pouvoirs	1
-votants	12

L'an deux mille dix-sept, le 2 mai à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Emile LECONTE, Maire.

Présents :

Monsieur Emile LECONTE, Madame Marie-Claude FLECHE-MOREAU, Madame Laetitia PERRIER, Monsieur François MARRAS, Monsieur Laurent PROST, Madame Marie-Jo GUERIN, Madame Michèle FLECHE, Madame Marie-Thérèse BROUWERS, Monsieur Gilles GOYARD, Monsieur Pierre GUERIN, Monsieur Joël KUSS.

Absent excusé : Monsieur André BOURGUE.

Absent ayant donné procuration :

Nathalie GRAILLOT à Laurent PROST

Secrétaire de séance : Madame FLECHE Michèle.

Approbation du compte-rendu du 4 Avril 2017

Le compte rendu de la séance du 4 avril n'a appelé aucune observation et a été adopté à l'unanimité.

Communication du Maire

Monsieur le Maire a donné lecture du planning des permanences du 2^{ème} tour des élections présidentielles du 7 mai 2017.

Trois délibérations sont ajoutées au point 4 de l'ordre du jour :

1-Suite au Conseil communautaire du 13 avril dernier, l'assemblée doit se prononcer sur la version 2 corrigée de la délibération relative à la dissolution de la CCMV - approbation de la répartition de l'emprunt de la salle Multi Usages.

2-La demande de subventions pour le remplacement des chaudières de la salle de la Bergerie qui doit être déposée au titre de l'appel à projets départemental 2017 avant le 30 mai prochain.

3- La proposition d'acquisition de l'immeuble situé 6 place de l'Hôtel de Ville cadastré section AC n°331 pour laquelle, la commune doit rendre un avis pour le 3 mai.

1-Personnel communal

1-1 Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant les nouvelles dénominations imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emploi de la catégorie C et le transfert de personnel à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à compter du 1^{er} février 2017

Le Conseil municipal **A ADOPTE** par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention le tableau des effectifs mis à jour comme suit :

GRADE	CAT	NBRE DE POSTES	EFFECTIF	TC	TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE		3	3		
ATTACHE TERRITORIAL	A	1	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	2	2	1	1
FILIERE TECHNIQUE		4	4		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	2	2	2	
ADJOINT TECHNIQUE	C	2	2	1	1
FILIERE POLICE		1	1		
GARDE CHAMPETRE CHEF	C	1	1		1
TOTAL GENERAL		8	8	5	3

Afin de prendre en compte les avancements de grades validés par la CAP du centre de gestion en date du 28 mars 2017, le Conseil municipal **A VALIDE** à compter du 1^{er} juin 2017 :

La création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe 1 TNC et 1TC (50%) et la suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 1 TNC et 1TC (50%).

La suppression d'un poste de garde-champêtre chef à TNC (50%) et la création d'un poste de garde champêtre principal chef à TNC (50%).

A ADOPTE par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} juin 2017 comme suit :

GRADE	CAT	NBRE DE POSTES	EFFECTIF AU 1 ^{er} JUIN 2017	TC	TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE		3	3		
ATTACHE TERRITORIAL	A	1	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ere CLASSE	C	2	2	1	1
FILIERE TECHNIQUE		4	4		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	2	2	2	
ADJOINT TECHNIQUE	C	2	2	1	1
FILIERE POLICE		1	1		
GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL	C	1	1		1
TOTAL GENERAL		8	8	5	3

2-Affaires financières

2-1 Renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune avec la Caisse d'Epargne

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 0 Contre et 0 abstention, le Conseil municipal

A ACCEPTE les conditions de renouvellement proposées par la Caisse d'Epargne pour un montant de 100.000€.

A AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne.

Monsieur le Maire a précisé que le suivi rigoureux des recettes et des dépenses permet d'éviter au maximum l'utilisation de cette ligne de trésorerie dont le solde débiteur est à zéro.

3-Administration Générale

3-1 Convention cadre Missions facultatives avec le Centre de gestion 71

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour 0 contre et 0 abstention,

A AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

A AUTORISE Monsieur le Maire à déclencher les missions facultatives proposées par le Centre de Gestion 71.

3-2 Revalorisation de l'indice brut terminal des indemnités de fonction des élus au 1^{er} février 2017

Monsieur le Maire a exposé que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction connaît une évolution pour 2 raisons :

- ♦L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022.

- ♦La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Aussi considérant une nouvelle modification de cet indice prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal), il est nécessaire de fixer les indemnités en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territorial, afin que les indemnités suivent le cours de l'évolution du point d'indice.

Conformément aux nouvelles dispositions, le Conseil municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour 0 contre et 0 abstention,

A FIXE les indemnités de fonctions des élus conformément à l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

4- Points ajoutés à l'ordre du jour

4-1 Demande de subvention au titre de l'appel à projets départemental 2017.

Monsieur le Maire a exposé que le Conseil départemental a lancé son programme d'appel à projets 2017, les dossiers doivent parvenir avant le 30 mai prochain.

A cet effet, le projet de remplacement des chaudières de la salle de la Bergerie est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de cet appel à projets. Le taux d'intervention est fixé à 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 75.000€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré par 12 voix pour 0 contre et 0 abstention,

A AUTORISE les travaux de remplacement des chaudières de la salle de la Bergerie

A AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier et à **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil départemental de Saône et Loire au titre de l'appel à projets départemental 2017.

4-2 Dissolution de la CCMV-Approbation de la répartition des emprunts : Emprunt Salle Multi Usages -Version 2 Corrigée.

Monsieur le Maire a exposé que suite à une erreur de centimes, lors de la délibération prise par la Communauté de communes des Monts et des Vignes en date 19 décembre 2016, portant répartition de l'emprunt n° 3044108 dit Salle Multi Usages.

Il appartient à l'assemblée de se prononcer sur la nouvelle répartition issue de la délibération du Conseil communautaire des Monts et des Vignes en date 13 avril 2017, version corrigée de la délibération ci-dessus citée.

La modification porte sur la part concernant les 4 communes sorties du Couchois en 2014 (Saint Pierre de Varennes, Saint Firmin, Saint Gervais sur Couches et Saint Emiland) qui sera prise en charge par la CC des Monts et des Vignes initialement prévue à 24.678.66€ et recalculée à 24 678.63€.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil municipal :

A APPROUVE la délibération du Conseil communautaire des Monts et des Vignes en date 13 avril 2017 portant répartition des emprunts : Emprunt salle multi usages –version 2 Corrigée (jointe à la présente délibération).

A AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

4-3 Acquisition de l'immeuble situé 6 place de l'Hôtel de Ville cadastré section AC n°331

Dans le souci de valoriser le Centre-Bourg, Monsieur le Maire a proposé à la délibération l'acquisition par la commune de l'immeuble situé 6 place de l'Hôtel de ville appartenant à la SCI Les Oliviers et mis en vente par le cabinet notarial de Maître Martine THOMAS CROLET à CHAGNY. La commune doit rendre un avis pour le 3 mai.

Après un tour de table et considérant particulièrement :

⇒ **Le prix d'achat soit 120.000€**

⇒ **La vétusté de certaines parties du bâtiment et notamment d'un des deux appartements en état d'insalubrité**

⇒ **Le coût de remise en état**

⇒ **L'intérêt stratégique pour la commune d'acquiescer ce bien**

Entendu les débats, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 0 voix pour, 9 contre et 3 abstentions

A RENONCE à l'acquisition de l'immeuble situé 6 place de l'Hôtel de ville cadastré section AC n°331

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 20h18